Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260422-DEL2026220403-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le mercredi vingt-deux avril à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 11
Absents : 0 – Exclus : 0 – Date de convocation : 07/04/2026 – Date d'affichage : 07/04/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES Alan LE GRUIEC, Moïse LE ROY, Yvan PASQUIOU, Eva PENNEC, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,
Etaient absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : Isabelle POULAIN

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE SOLITREGOR

Le Maire expose la proposition d'une association intercommunale, SOLITREGOR, créée le 18 juin 2024 nous sollicitant pour une aide financière encourageant le transport solidaire.
Cette association proposait au départ une activité de déplacement accompagné solidaire, fondée sur le bénévolat et l'échange, aux habitants des communes de Coatréven, Kermaria-Sulard, Louannec, Penvénan, St Quay-Perros, Trélévern, Trévou-Tréguignec, afin de lutter contre l'isolement et de maintenir du lien social.
L'association accueille aujourd'hui plus de 26 communes du Trégor et accepte de proposer ses services aux habitants de notre commune.
Cependant, pour le mener à bien, l'association souhaite une contribution financière des communes.

Les actions ont débuté le 1er septembre 2024 avec un budget dont les recettes sont essentiellement les adhésions (de 5€) des Membres du Bureau, des chauffeurs bénévoles, des référents bénévoles et des bénéficiaires.
Il est demandé une subvention d'un montant de 200€ pour permettre l'achat de téléphones et des forfaits pour les référents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- D'aider cette association
- De verser une aide financière de 200 €

Pour extrait conforme au registre le 23 AVR 2026
Le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE TROGUERY 22450 CÔTES D'ARMOR